



**Compte Rendu de la Séance Publique du
Jeudi 03 Décembre – 18 heures 30**

Présents : MACHETEL P, VAREILHES J, SIEGEL R, SEGALA P, MORESMAU JP, BONNET G, de LAPOYADE G, MOULIERES C., DEMETS B.

Absent excusé : M. FONZES Olivier a donné procuration à M. Jean-Philippe MORESMAU

1- Vote des Délibérations

1- Position du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guilhem-Le-Désert par rapport à la demande de Labellisation du Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert-Vallée de l'Hérault.

La Commune de St Guilhem-le-Désert s'est engagé dans l'opération Grand Site et partage l'objectif commun d'organiser le fonctionnement touristique au profit de son amélioration et de son élargissement autour du pôle attractif quelle représente.

La Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » souhaite aujourd'hui engager la procédure de demande de labellisation du Gd Site de « St Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault » et a programmé à cet effet une réunion en Décembre 2009.

Le Conseil Municipal de St Guilhem-le-Désert estime que la gouvernance actuelle du Grand Site n'est pas satisfaisante. Elle a exprimé cette préoccupation au Président de la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » par plusieurs courriers et lors d'une rencontre avec son président.

A la suite de ces échanges, le Conseil Municipal de St Guilhem-le-Désert souhaite poser les conditions suivantes pour sa participation à cette demande de labellisation :

- La Création d'une structure de gouvernance pérenne de l'opération Gd Site de St Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault, associant spécifiquement les 5 communes et dont la pérennité sera inscrite dans la demande de labellisation.
- Cette structure de gouvernance sera un espace de concertation, de réflexion et de proposition propre au cinq communes du périmètre du Gd Site.
- Elle sera, saisie pour émettre un avis, par la Communauté de Communes ou à la demande d'un des cinq maires du grand site chaque fois qu'un dossier concernera l'opération Gd Site.
- Le ou les Maires des communes concernées seront associés au débat sur les dossiers de l'opération Gd Site en bureau de la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault », avant présentation en Conseil Communautaire qui reste l'organe délibérant.



- La Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » sera autorisée à utiliser le nom de St Guilhem-le-Désert dans le cadre de l'opération Gd Site, la Commune en restant pleinement propriétaire. Cette disposition devra figurer dans la demande de labellisation.

Enfin, le Conseil Municipal de St Guilhem-le-Désert, demande que ces procédures de fonctionnement soient mises en place et fonctionnent avant que ne soit déposée la demande de labellisation du Grand Site St Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault.

Vote: Pour : 10

2- Requalification de l'Entrée SUD du village.

Au vu de l'avant-projet d'aménagement de l'entrée sud du village de St Guilhem-le-Désert, proposé par la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault », transmis à la commune le 4 Novembre le Conseil Municipal donne un avis négatif au projet présenté pour les motifs suivants :

- Le projet reprend bien dans son ensemble les échanges entre les services techniques de la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » et le Conseil Municipal de St Guilhem-le-Désert en Avril 2009, mais ne maintient que 2 stationnements de cars en plus des navettes, au lieu des 4 retenus en réunion et posés comme une condition essentielle par le Conseil Municipal.

- Il avait été convenu lors de cette réunion d'Avril 2009 que l'accord de la Commune pour la réalisation de cette boucle de retournement était suspendu à une réunion de bilan du fonctionnement des navettes pendant l'été 2009. Cette réunion n'ayant pas eu lieu pour des problèmes d'agenda, et les témoignages des chauffeurs des navettes et des employés municipaux de St Guilhem-le-Désert ayant montré que cette réalisation n'était pas utile car le retournement en marche arrière des autocars s'est avéré satisfaisant.

- Le calendrier de réalisation des travaux commence en Février et dure jusqu'au mois de Juin inclus, ce qui laisse augurer des perturbations inacceptables alors que la saison touristique sera déjà commencée.

- Le coût de 442 802 € est jugé excessif au regard de l'utilité effective du projet pour une simple opération de réaménagement esthétique de l'entrée Sud du Village. Le Conseil Municipal considère que ce montant n'est pas en rapport avec les objectifs dans une période de crise avec des perspectives de difficultés financières pour les collectivités territoriales.

Pour ces motifs, le Conseil Municipal de St Guilhem-le-Désert demande à la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » de reprendre le dossier en concertation avec la Commune, et souhaite que ce projet soit retiré de l'ordre du jour de la Commission Départementale des Sites du 15 décembre prochain.

Vote: Pour : 10

3-Position du Conseil Municipal de St Guilhem le Désert sur les projets du Gouvernement relatif à l'organisation territoriale.

Le Conseil Général de l'Hérault demande que les délibérations suivantes soient votées par le Conseil Municipal :



Ancien Chemin de Ganges- **34150 Saint-Guilhem-le-Désert**
Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62
Courriel : mairie-st-guilhem@wanadoo.fr

Patrimoine
Mondial de

Que la suppression d'un grand nombre de cantons pour réduire de moitié des conseillers généraux et régionaux témoigne d'une véritable défiance envers les élus locaux et les collectivités territoriales qu'ils gèrent,

Que le plus grand nombre des 500 000 élus exerce leurs fonctions bénévolement et dans un environnement juridique difficile,

Que la fusion des élections régionales et cantonales irait à l'encontre du principe fondateur de la décentralisation : « rapprocher les pouvoirs de décisions des citoyens », et priverait les citoyens d'un débat démocratique essentiel,

Que ces projets signifient à plus ou moins courts termes l'affaiblissement ou la disparition des communes au profit des métropoles et des communes nouvelles, en laissant aux maires les seules compétences : état-civil, simple police et aide sociale,

Que les pouvoirs coercitifs donnés au Préfet en matière d'intercommunalité montrent la volonté recentralisatrice du gouvernement dans l'organisation des territoires,

Que la suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions et la limitation drastique des co-financements empêcherait la réalisation des équipements et des projets communaux,

Que ces projets s'ils sont menés à terme aboutiront à faire des responsables locaux de simples exécutants de l'Etat.

Le conseil municipal se prononce contre les projets de réformes de l'organisation territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens.

Sur le projet de suppression de la taxe professionnelle

Considérant :

Que les modalités du projet de suppression de la taxe professionnelle tendent à faire disparaître une ressource majeure des collectivités territoriales et remet en cause un élément essentiel de l'exercice de la démocratie locale, la liberté pour la collectivité de voter le taux de l'impôt,

Que le projet prive les communes et les intercommunalités d'impôts économiques alors qu'elles assument un rôle essentiel en matière de développement économique et qu'elles risquent de ne plus avoir les moyens financiers d'assurer les politiques publiques locales,

Que ce projet de suppression de la taxe professionnelle entraînerait une hausse des impôts payés par les ménages pour financer les services publics locaux,

Qu'il tend à maintenir les inégalités territoriales et néglige la question, pourtant essentielle, de la solidarité financière entre les collectivités territoriales et de la répartition des richesses entre les territoires,

Le Conseil Municipal après en avoir longuement discuté considère que ces débats sont du ressort du parlement et des discussions et des amendements qui s'y débattent. Tout en exprimant ses inquiétudes sur



Ancien Chemin de Ganges- **34150 Saint-Guilhem-le-Désert**
Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62
Courriel : mairie-st-guilhem@wanadoo.fr

Patrimoine
Mondial de

les conséquences de la réforme des Collectivités Territoriales et la suppression de la Taxe Professionnelle, il se déclare à l'unanimité incompétent pour voter cette délibération.

4- Choix du Cabinet d'Architecture pour la réalisation des travaux de Restructuration de la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offre a été lancé pour la réalisation des travaux de restructuration de la Mairie.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre réunie le Lundi 23 novembre 2009, et à l'analyse des offres il a été décidé :

De relancer un second tour de consultation auprès des Cabinets d'Architecture présélectionnés:

- Le Cabinet d'Architecture CARI-MANTRAND
- Le Cabinet d'Architecture BEAUD BOURRIAT
- Le Cabinet d'Architecture CANTERCEL
- Le Cabinet d'Architecture NEBOUT

Compte tenu de la disparité très forte des montants proposés.

Vote: Pour : 09 - Abstention : 1

5- Adhésion Contrats d'Assurances des Risques Statutaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune, par délibération du 12 mai 2009, a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Il expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la Concernant.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré DECIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

Vote: Pour : 10

6- Modification des tarifs de locations de courte et longue durée pour les logis verts Gouberne année 2010

* Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Tarifs ont été fixés jusqu'au 31 décembre 2009 par délibération en date du 21/10/2008.

Il propose d'en augmenter les tarifs (arrondi à l'Euro près), conformément à l'augmentation du coût de la vie, soit de 1,5% :

	<i>Juillet - août</i>
<i>1 nuitée</i>	47 €
<i>Au-delà de 2 nuitées</i>	42 €
<i>Semaine</i>	262 €
<i>Quinzaine</i>	481 €



<i>Mois</i>	837 €
-------------	--------------

* En ce qui concerne les loyers de longue durée, Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer à hauteur de 1,5 % passant ainsi de 335 € à 340 € mensuel à partir du 01/01/2010.

Vote: Pour : 10

7- Modification des tarifs de locations des Salles Municipales 2010

* Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Tarifs ont été fixés jusqu'au 31 décembre 2009 par délibération en date du 09/05/2008.

Il propose d'en augmenter les tarifs (arrondi à l'Euro près), conformément à l'augmentation du coût de la vie, soit de 1,5% :

	Tarif proposé			Caution
	1 jour	2 jours	Anniversaire en après midi pour les enfants	
Salle Brunan	63 €	93 €		1000 €
Salle théâtre de Verdure	63 €	93 €	Gratuit	500 €
Salle Gouverne	63 €	93 €		500 €

* De plus Monsieur le Maire propose qu'un Tarif différent soit mis en place pour les personnes extérieures à la Commune, pour la Salle BRUNAN soit le doublement des tarifs ci-dessous.

	1 jour	2 jours	Caution
Salle Brunan	126 €	186 €	1000 €

Vote: Pour : 10

8- Modification des tarifs des droits de terrasses pour l'année 2010.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les droits de terrasses ont été fixés jusqu'au 31 décembre 2009 par délibération en date du 20/11/2008.

Ces droits venant d'être reconduits pour une durée de 1 an, il propose d'en augmenter les tarifs, conformément à l'augmentation du coût de la vie, soit de 1,5 % :

- Droit forfaitaire annuel de la terrasse Grand Chemin du Val de Gellone: 60 € le mètre carré

- Droit forfaitaire annuel de la terrasse située Place de la Liberté : 96 € le mètre carré

Il est rappelé que les autorisations de voirie doivent faire l'objet d'une demande sur formulaire disponible en Mairie et que cette demande doit faire l'objet de la signature d'une convention nécessaire pour qu'un arrêté d'occupation soit pris.

Vote: Pour : 10

9- Décisions modificatives sur les budgets :

Budget Général : Décision Modificative N°1



Dépenses : - 1564.90 € cpte 658(charges gestion courante)
Recettes : - 5000€ cpte 70841(mise à dispo pers. Budget annexe et + 3435.10€ cpte 771(produits exceptionnels)
Vote: Pour : 10

Budget Général : Décision Modificatives N°2

Dépenses : -10000€ (chapitre 11- charges à caractère général)
Dépenses : +10000€ (chapitre 12 – charges de personnel)
Vote: Pour : 10

Budget Général : Décision Modificative N°3

Dépenses : -867.86€ cpte 2313 (immo corpo construction)
Dépenses : +867.86 cpte 2313-130 (Toilettes publiques)
Vote: Pour : 10

Budget Général : Décision Modificative N°4

Dépenses :-0.08€ cpte 2313 (immo corpo construction)
Dépenses : +0.08€ cpte 2318-137 (mesure conservatoire autel)
Vote: Pour : 10

Budget Musée : Décision Modificative N°2

Dépenses : +445.06 cpte6064 (fournitures administratives)
Recettes : -445.06 cpte706 (prestations de services)
Vote: Pour : 10

Budget Eau et Assainissement : Décision Modificative N°1

Dépenses :-567.06€ cpte 617 (études et rech.) et -3023.14€ (chapitre 23-virement sect.invest.)
+ 5590.20 chapitre 11(charges à caractère général)
Recettes : +2000€ cpte70111 (vente d'eau)
Vote: Pour : 10

Budget Parking : Décision Modificative N°1

Fonctionnement

Dépenses :-5000€ chapitre 12(charges personnels)
+3021€ chapitre 11(charge à caractère général)
+1979€chapitre 23 (virement à la sect. invest.)

Investissement

Dépenses : +1979€ chapitre 21(immo.corporelles)
Recettes : +1979€ chapitre 21 (virement sect. Fonctionnement)
Vote: Pour : 10

2-INFORMATIONS DIVERSES :

* La question sur le règlement de location de la salle BRUNAN a été posée, à savoir si il était bien stipulé dans le contrat de location cette salle n'est louée que pour des réunions privées, non commerciale.
Le conseil municipal en a pris acte et va vérifier si cela est bien notifié dans le contrat.



Ancien Chemin de Ganges- **34150 Saint-Guilhem-le-Désert**
Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62
Courriel : mairie-st-guilhem@wanadoo.fr

Patrimoine
Mondial de

* En ce qui concerne l'élagage les devis des différentes entreprises ont été reçus en Mairie, l'entreprise va être choisie très rapidement.

* Pour le dossier ADSL , la Communauté de Communes vient de nous faire savoir que le délai de mise en service était repoussé au 15 janvier 2010, donc encore un peu de patience.

* La fête de Noël du village aura lieu comme prévu le 27/12/2009, avec la distribution des cadeaux pour les enfants.

* Le Repas des seniors prévu le 19/12/2009 au restaurant Fonzes sera animé par Pierre Cappeli, pour les personnes qui ne pourront pas se déplacer le CCAS leur apportera leurs repas.

* Pour ce qui est de la DUP celle-ci est en phase de rédaction, toutefois nous devons être vigilants sur le passage des tuyaux et des servitudes de passages et surtout de ne pas casser le système existant.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h30.



Ancien Chemin de Ganges- **34150 Saint-Guilhem-le-Désert**
Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62
Courriel : mairie-st-guilhem@wanadoo.fr

Patrimoine
Mondial de